

COMPTE RENDU**Consultation publique
Sécurité des bateaux de pêche****Transports Canada / Sécurité maritime
Pêches et Océans Canada / Garde côtière canadienne****DATE : 27 février 2007****LIEU : Hôtel Rimouski - Centre de congrès****ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Albert, Jean-François Étudiant IMQ	Côté, Christian Consultant maritime	Fortin, David Bleu marine services	Mohy, Julie Étudiante IMQ
Althot, Andrée Transports Canada	Cotton, Allen ACPG	Fraser, Georges Ass.des pêcheurs de crevettes de Matane	Nadeau, Jean-Marc Pêches et océans
Anderson, Guy Transports Canada	Demers, Gilles IMQ	Gamache, Nicholas Étudiant IMQ	Paquet, Bernard CSST
Banville, Yves De la Gaspésie	Desgagnés, Éric Transports Canada	Guimond, Jacques Pêcheries Guimond inc.	Parent, Robert Les Pêcheries du Bic
Basque, Johanne Nation MicMac de Gespeg	Desgagnés, Hubert Garde côtière	Huard, Georges Pêcherie G. Huard	Pelletier, Simon Transports Canada
Beaulieu, Laurence Étudiante IMQ	Dionne, Harold Pêcheries H. Dionne inc.	Hubert, Gilles Transports Canada	Poirier, Alain Garde côtière (Services de communications et trafic maritime)
Bélanger, Denis Transports Canada	Dorais, Robert Pêches et océans	Jeremy, Jérôme Micmacs of Gesgpegiag Band	Poirier-Morissette, Jean-Nil Étudiant IMQ
Binkiewicz, Janusz IMQ	Doucet, René Lucien Doucet & Fils Inc.	Landry, Joel Pêcheurs de crabe de la zone 16	Roy, Frédérik Étudiant IMQ
Blouin, Alain Transports Canada	Doucet, Richard Lucien Doucet & Fils Inc.	Landry, René Pêcheurs de crabe de la zone 1	Roy, Michel C.C.C. Électronique
Bouchard, Yan Entreprises Maritimes Bouchard	Drapeau, Pierre-Charles Étudiant IMQ	Larocque, Jacques Pêcheurs homards St- Godefroi	Sénécal, Sébastien Étudiant IMQ
Boudreau, Silvio Pêcheurs de crabe de la zone 16	Duguay, Norbert Pêcheurs professionnels Sud de la Gaspésie	Larrivée, Michel Centre spécialisé des pêches	Servant, Denis Consultant maritime
Bourgeois, Yves MAPAQ	Dupuis, Mario Pêcheurs professionnels Nord de la Gaspésie	Lavoie, Thierry Étudiant IMQ	Simoneau, Paule IMQ
Breton, Bernard B.S.T.	Dupuis, Pierre-Paul Pêcheries Pierre-Paul Dupuis	Leblanc, Steeve Étudiant IMQ	Tremblay, Remy IMQ
Breton, Luc IMQ - Transports Canada	Duranceau, Danielle Transports Canada	Mercier, Daniel RPPSG	Vigneault, Serge MAPAQ
Brisson, Jessika Étudiante IMQ	Fecteau, Robert Transports Canada	Michaud, Nicole Transports Canada	

**1. Mot de bienvenue
par Robert Fecteau**

Monsieur Robert Fecteau se présente et souhaite la bienvenue à la deuxième réunion du comité permanent de la région du Québec sur la sécurité des bateaux de pêche en précisant qu'il agira à titre de président pour la réunion. Il explique qu'il sera secondé par M. Guy Anderson qui est la personne responsable de la Région du Québec, à Transports Canada, pour les questions reliées à la sécurité des bateaux de pêche. Il présente M. Hubert Desgagnés, officier responsable du centre de recherche et sauvetage de la Garde côtière canadienne, qui agira à titre de coprésident.

M. Fecteau explique le déroulement de la journée ainsi que le contenu des pochettes remises à l'entrée.

L'ordre du jour est lu pour approbation.

L'ordre du jour est approuvé (proposé par Gilles Demers et secondé par Michel Larrivée).

2. **Hommage**

par Robert Fecteau

M. Fecteau rend hommage à M. Jean-François Martel, de l'Association des pêcheurs côtiers de la Gaspésie, qui est décédé à la fin 2006. M. Fecteau mentionne que M. Martel avait soutenu avec fermeté plusieurs points afin d'obtenir une réglementation souple qui tienne compte des réalités opérationnelles et financières des pêcheurs côtiers du Sud de la Gaspésie. Plusieurs de ces points ont été retenus et intégrés dans l'ébauche du Règlement sur la sécurité des bateaux de pêche.

M. Fecteau aimerait lui dédier cette journée de consultation en hommage à son travail et son implication sur le comité.

3. **Comité permanent sur la sécurité des bateaux de pêche (suivi de la dernière réunion)**

par Robert Fecteau

M. Fecteau présente le protocole d'entente entre Transports Canada et Pêches et Océans Canada. Il explique le but et les objectifs de ce protocole et précise que cette nouvelle initiative vient appuyer notre démarche régionale et donne une reconnaissance au Comité permanent de la région du Québec sur la sécurité des bateaux de pêche.

M. Fecteau explique que la gestion des pêches et de l'aquaculture (GPA) occupe un rôle de premier plan dans le protocole d'entente entre les 2 ministères. Il suggère d'intégrer la GPA à la structure du Comité permanent. Il propose que le Conseil de direction détermine la façon d'introduire le GPA dans le comité et qu'il en fasse une proposition à la prochaine réunion du Comité permanent. Cette proposition est acceptée par les membres.

M. Fecteau explique qu'à la suite de la dernière réunion du Comité permanent, les modifications demandées au cadre de référence du Comité ont été effectuées :

- Il y a eu l'ajout de deux postes de représentants des pêches au Conseil de direction
- Il y a maintenant cinq représentants de l'industrie au conseil de direction
- Les représentants sont : Michel Noël, Mario Dupuis, Jocelyn Jalbert, Michel Larrivée et Denis Servant. Leur mandat est valide pour une autre année.

M. Gilles Demers mentionne qu'il serait bien qu'il y ait un représentant de l'Institut maritime du Québec sur le Conseil de direction.

M. Fecteau explique qu'il y a un poste de représentant du milieu de la formation et qu'il est présentement occupé par M. Michel Larrivée du Centre spécialisé des pêches de Grande-Rivière.

M. Joël Landry demande qu'il y ait un représentant des pêcheurs de la Côte-Nord sur le Conseil de direction.

M. Fecteau rappelle qu'il y a déjà 3 postes de représentants des pêcheurs et qu'il n'est pas possible d'avoir des postes pour tous les types de pêche et pour toutes les régions, et que cela serait de toute façon inutile car le Conseil de direction n'a pas de rôle décisionnel.

M. Fecteau rappelle que lors de la dernière réunion, Guy Anderson avait proposé qu'une présentation soit faite aux membres du Comité sur le nouveau règlement sur les sanctions administratives pécuniaires. Ce point a été mis à l'ordre du jour de la présente réunion.

M. Fecteau mentionne qu'un groupe de travail avait été formé lors de la dernière réunion du Comité afin d'analyser le règlement proposé sur la *prévention de la pollution par les navires et les produits chimiques dangereux*, et de bien cerner les impacts sur la flotte des bateaux de pêche du Québec concernant les rejets des eaux usées. Il précise que ce groupe de travail n'a formulé aucun commentaire et aucune recommandation malgré quelques rappels qui avaient été faits.

M. Fecteau rappelle que lors de la dernière réunion du Comité, une demande avait été formulée à Transports Canada afin que des rencontres soient organisées avec les associations de pêcheurs avant le début de saison afin d'éduquer et de sensibiliser les pêcheurs sur les risques reliés à la stabilité. Il précise que TC est en train de développer un outil pour faciliter ces rencontres d'éducation, et qu'une présentation devrait être faite lors de la prochaine réunion annuelle du Comité.

M. Fecteau mentionne qu'aucune suite n'a été donnée sur la question soulevée sur la sécurité des pêcheurs de hareng qui serait compromise par une pêche compétitive qui encourage le surchargement des bateaux. Il précise que cette question sera étudiée cette année et que les résultats seront présentés lors de la prochaine réunion annuelle du Comité.

M. Allen Cotton demande qui prend les décisions sur la sécurité des pêcheurs concernant la date d'ouverture de la pêche au crabe.

M. Jean-Marc Nadeau du MPO explique que la décision pour l'ouverture de la saison de pêche au crabe est prise en consultation avec les pêcheurs, le comité des glaces et différents intervenants, tel que Transports Canada. Il rappelle que les facteurs économiques influencent aussi fortement la décision.

M. René Doucet soumet ses inquiétudes au sujet de la sécurité des bateaux de pêche lorsqu'ils sont amarrés au port de Rimouski à cause du manque de protection contre la mer.

M. Fecteau rappelle que cette question a déjà été soulevée au Comité, mais que malheureusement elle ne relève pas de ses compétences. Il s'agit d'une question d'infrastructure qui doit être discutée avec les autorités concernées.

4. La recherche et le sauvetage dans la région de Québec

Par Hubert Desgagnés

M. Desgagnés présente les objectifs de Recherche et sauvetage de la Garde côtière canadienne :

- Continuer le renouvellement de la flotte.
- Assurer une gestion des navires plus efficace.
- Assurer le maintien de la sûreté maritime
- Améliorer la gestion des ressources humaines

M. Desgagnés explique que la GCC fait présentement une analyse afin d'améliorer la couverture de recherche et sauvetage (SAR) dans le Golfe St-Laurent. Cette analyse majeure s'étendra sur environ 5 ans. La GCC recherche le moyen d'améliorer la couverture dans certaines régions comme la basse Côte-Nord. Il souligne qu'heureusement ils ont le support des membres de la GCC auxiliaire.

Bibliothèque :RDIMS

Numéro de document : 3939390 Version :1

ID de l'auteur : FECTEAR

Concernant les aides à la navigation de la GCC, M. Hubert mentionne qu'ils ont besoin de la rétroaction des usagers pour assurer un service adéquat.

M. Hubert fait un rappel sur l'importance d'avoir une radiobalise de localisation de sinistre (RLS). Il fait le compte-rendu de deux incidents où les RLS ont permis un sauvetage des sinistrés, soit le voilier « Émilien II » et le pétoncier « Trichan ». Il rappelle de faire attention aux RLS fonctionnant sur 121.5 mhz car cette fréquence ne sera plus en service très bientôt. Il souligne qu'on peut maintenant se procurer une RLS pour 700\$ à 1000\$.

M. René Doucet souligne que le service de trafic maritime mentionne seulement la possibilité qu'il y ait des navires de pêche dans le secteur. Il demande s'il n'est pas possible de préciser le nombre.

M. Desgagnés précise que cela serait impossible considérant qu'il n'y a pas d'obligation pour les pêcheurs de se rapporter au service de trafic maritime.

M. Gilles Demers suggère que les pêcheurs soient obligés de se rapporter et d'avoir un plan de route.

M. Desgagnés prend note de cette suggestion.

M. Desgagnés termine en faisant un rappel sur l'importance de respecter le nombre de personnes autorisées à bord des bateaux de pêche pendant la saison de chasse aux phoques. De plus, il fait un résumé sur l'accident du « Evan Richard », à l'Île d'Anticosti, qui a coûté la vie à deux membres d'équipage.

5. Service hydrographique du Canada

par Robert Dorais

M. Robert Dorais présente le plan de production 2006-2007-2008 pour le Service hydrographique du Canada. Il y a maintenant une nouvelle carte #4950 pour les Îles-de-la-Madeleine. M. Dorais insiste sur l'importance de toujours s'assurer d'avoir une bonne édition des cartes marines. Il est maintenant possible de vérifier les éditions sur Internet et d'aller y chercher, tout comme dans les avis aux navigateurs, des « patch » pour les mises à jour.

M. Dorais explique les normes de services du Service hydrographique :

- Les cartes des secteurs à haut risque seront révisées à tous les 5 ans,
- Les cartes des secteurs à moyen risque seront révisées à tous les 10 ans,
- Les cartes des secteurs à bas risque seront corrigées seulement par les avis aux navigateurs,
- Les avis aux navigateurs seront révisés à tous les mois
- Le catalogue des cartes sera révisé à tous les 2 ans

M. Dorais rappelle qu'il est maintenant possible d'obtenir les niveaux d'eau en temps réel pour certains endroits sur Internet.

M. Dorais présente un nouveau produit : les données bathymétriques obtenues à l'aide de faisceaux 3D (carte 3D des fonds marins). Cette nouvelle technologie permet de mieux connaître les fonds marins. Il recherche des pêcheurs qui désireraient tester le système et lance donc une invitation.

6. Prévention de la pollution par les navires et gestion des eaux usées

par Danielle Duranceau

Mme Duranceau présente le nouveau *Règlement sur la prévention de la pollution par les navires et sur les produits chimiques dangereux* qui a paru dans la Gazette du Canada et qui devrait entrer en force en juin 2007. Elle présente principalement la section 4 du règlement qui traite des eaux usées.

Bibliothèque :RDIMS

Numéro de document : 3939390 Version :1

ID de l'auteur : FECTEAR

Mme Duranceau explique que dorénavant, il sera interdit de rejeter des eaux usées d'un navire, sauf de la façon prescrite par le règlement :

- À l'Ouest de Pointe-au-Père : les rejets seront autorisés seulement avec un appareil d'épuration (effluent=250 coliformes fécaux ou moins par 100ml)
- À l'Est de Pointe-au-Père : les rejets seront autorisés à au moins 1 mille de la rive avec un appareil d'épuration marine (eaux broyées et désinfectées), à au moins 3 milles de la rive pour les eaux non-traitées.

Mme Duranceau rappelle que tous les bateaux de pêche équipés d'une toilette devront être équipés d'une citerne de retenue ou d'un appareil d'épuration marine (effluent=250 coliformes fécaux ou moins par 100ml). Les navires existants auront 5 ans pour se conformer à ces exigences.

M. David Fortin demande si les zones désignées peuvent changer.

Mme Duranceau précise que des nouvelles zones désignées pourront être ajoutées à la liste du règlement.

M. Michel Larrivée mentionne que les zones où il y a de l'aquaculture, comme la baie des Chaleurs, devraient être des zones désignées.

M. Serge Vigneault demande qui va s'occuper qu'il y ait des installations de récupération sur les quais.

Mme Duranceau précise que les installations de récupération à terre sont sous la responsabilité du gouvernement du Québec (Ministère de l'environnement).

Plusieurs participants mentionnent qu'il n'est pas raisonnable d'interdire les rejets des eaux usées aux navires alors que la plupart des municipalités dans le Golfe déversent leurs eaux usées à la mer, et que de plus les moyens de récupérations ne sont pas encore en place.

M. Georges Huard demande qui va s'occuper de faire l'application de ce règlement et assurer le suivi des infractions.

M. Fecteau explique que l'application du règlement sera effectuée par Transports Canada et qu'il y aura des sanctions appliquées en cas de non respect des exigences réglementaires. Il précise que les propriétaires et capitaines sont responsables de la conformité de leur bâtiment.

7. Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires

par Alain Blouin

M. Alain Blouin présente les nouveaux outils d'exécution dont disposera Transports Canada pour assurer le contrôle d'application en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* (transaction de conformité, sanction pécuniaire, détention, procédure criminelle).

M. Blouin explique le nouveau règlement sur les sanctions administratives pécuniaires. Il présente un tableau avec les montants des sanctions par rapport au type d'offense.

M. Blouin souligne qu'il y aura un tribunal d'appel des transports du Canada, et que les contrevenants pourront demander une révision de leur infraction et de la sanction.

M. Rémy Tremblay demande à quel endroit sera situé le tribunal, et si le contrevenant pourra défendre son point par correspondance au lieu de se déplacer.

M. Blouin mentionne qu'il n'a pas cette information.

8. Mise à jour sur la Réforme réglementaire (règlement sur la sécurité des bateaux de pêche et normes de construction)

par Robert Fecteau

M. Fecteau présente la dernière ébauche du *Règlement sur la sécurité des bateaux de pêche*. Il explique les étapes à venir afin de finaliser le nouveau règlement.

M. Fecteau explique les concepts du nouveau règlement ainsi que les seuils « cut off » qui seront utilisés pour déterminer les nouvelles exigences applicables. Il explique, entre autres, que le nouveau règlement utilisera maintenant la longueur hors tout. Il explique comment les exigences applicables aux bateaux existants seront déterminées (principe du raisonnable et réalisable). M. Fecteau mentionne que les équipements portatifs et les exigences en matière de stabilité seront applicables aux bateaux existants.

M. Fecteau présente les nouvelles classifications des voyages, les normes de construction et les exigences relatives aux équipements de sauvetage. Il explique les méthodes que Transports Canada utilisera pour contrôler la conformité des bateaux de pêche.

M. Robert Parent demande de confirmer que le bulbe et les tablettes rapportées (extensions de pont) seront inclus dans la longueur hors tout.

M. Fecteau confirme que ces appendices seront effectivement considérés dans la longueur hors tout.

M. Joël Landry mentionne que MPO ne tient pas compte des tablettes dans leur façon de déterminer la longueur hors tout.

M. Jean-Marc Nadeau précise que les tablettes rapportées sont aussi comprises dans la longueur hors tout pour la GPA.

M. Gilles Demers suggère de mettre des dessins dans le règlement pour expliquer la longueur hors tout.

9. Stabilité des bateaux de pêche (mesures provisoires et nouvelles exigences)

par Guy Anderson

M. Guy Anderson présente le bulletin de la sécurité maritime de 2006 sur l'évaluation de la stabilité des bâtiments de pêche, ainsi que la nouvelle politique de Transports Canada. Il explique que l'exigence de posséder des données de stabilité est déterminée par une évaluation des facteurs de risque auxquels est exposé le navire, et que cela permet aux propriétaires/exploitants de mieux connaître les capacités de leur bâtiment.

M. Anderson explique chacun des facteurs de risque et comment les propriétaires exploitants peuvent en faire l'analyse à l'aide du questionnaire sur la stabilité. Il explique aussi les processus pour approbation des livrets de stabilité.

M. Anderson présente aussi les exigences de stabilité qui seront comprises dans le nouveau règlement sur la sécurité des bateaux de pêche. Il explique qu'il y aura des limites de charge et de franc bord attribuées à certains bateaux de pêche selon les facteurs de risque auxquels ils sont exposés.

M. Émilien Dorion propose que le transport du hareng ne soit pas considéré comme un facteur de risque s'il n'est pas transporté en vrac.

M. Anderson trouve la proposition logique et défendable. M. Fecteau supporte cette proposition et précise que cette position sera présentée au groupe de travail concerné à Ottawa.

10. Formation et délivrance des brevets (nouvelles exigences - règlement sur le personnel maritime)

par Denis Bélanger

Bibliothèque :RDIMS

Numéro de document : 3939390 Version :1

ID de l'auteur : FECTEAR

M. Bélanger présente les nouvelles exigences concernant les brevets de capitaine de pêche et la formation que nous retrouverons dans le nouveau *Règlement sur le personnel maritime* qui devrait entrer en force en juillet 2007.

Il explique que lorsque le nouveau règlement entrera en vigueur, tous les bateaux de pêche devront avoir à bord, soit un capitaine breveté (navire >15 ou longueur >12m), ou une personne avec un certificat de formation de conducteur de petits bâtiments (navire <15 ou longueur <12m), ou une personne avec une carte de conducteur d'embarcation de plaisance (navire <15 ou longueur <12m dans des voyages en eaux abritées ou à moins 2 milles de la côte). L'entrée en vigueur se fera cependant de façon progressive de 2008 à 2016, selon la longueur du bateau.

M. Bélanger présente toutes les options possibles pour les personnes touchées et explique la validité de chaque brevet. Il explique que le capitaine d'un bateau de pêche aura maintenant la responsabilité de s'assurer que toutes les personnes à bord reçoivent une formation de familiarisation sur la sécurité avant de commencer. Il explique aussi les autres responsabilités du représentant autorisé d'un bateau de pêche et de son capitaine (instructions au capitaine, le capitaine veille à la formation de l'équipage, respect des heures de repos).

M. Bélanger présente les nouvelles exigences en matière de fonctions d'urgence en mer, d'exams médicaux et de formation de secourisme.

M. Émilien Dorion déplore le fait que les normes de Transports Canada ne soient pas harmonisées avec celles du BAPAP.

M. Joel Landry mentionne qu'il n'a jamais été informé des nouvelles exigences en matière de fonctions d'urgence en mer. Il déplore le fait que Transports Canada ne s'est jamais déplacé au Havre St-Pierre pour venir informer les pêcheurs.

M. Fecteau mentionne qu'il est pratiquement impossible de ne jamais avoir entendu parler des exigences des FUM pour les pêcheurs puisque tout le monde en parle et en fait la promotion depuis plus de 15 ans. Il précise qu'il y a eu des rencontres organisées avec les pêcheurs au Havre St-Pierre par le passé, mais que considérant le très faible taux de participation, Transports Canada a abandonné cette pratique.

M. Michel Larrivée demande si les membres de la famille qui vont à bord des bateaux de pêche pour le plaisir devront avoir leur FUM.

M. Bélanger répond que le FUM ne sera pas requis, mais qu'ils devront recevoir une formation de familiarisation avant le départ.

M. Robert Parent demande si le cours de secourisme donné par l'Ambulance St-Jean est maintenant reconnu par Transports Canada.

M. Bélanger répond par l'affirmative.

11. Questions diverses

Aucune

12. Conclusion

Après les remerciements d'usage de M. André Audet et M. Robert Fecteau, la réunion est levée.